

Les cimetières de Montpellier

par Pierre-Yves Kirschleger

Comme la mort, les cimetières sont souvent l'objet de réticences ou de silences gênés. Pourtant, l'histoire des cimetières n'est pas celle des morts : elle est d'abord celle des vivants, qui les bâtissent et les façonnent, viennent s'y recueillir ou simplement s'y promener. Les cimetières ne sont pas des lieux à part, hors du temps et des contingences matérielles : ils sont au contraire le reflet de l'histoire de la ville et de son évolution.

Des cimetières d'Ancien Régime aux cimetières contemporains

Sous l'Ancien Régime, Montpellier se caractérise par une multiplicité des lieux de sépulture : paroisses, chapelles, couvents, hôpitaux offrent tous la possibilité de se faire inhumer. Mais tous les lieux ne se valent pas à l'heure de choisir sa dernière demeure : le cimetière paroissial est souvent appelé significativement « cimetière des pauvres », et les élites préfèrent être inhumées à l'intérieur même des lieux de culte. Ainsi Charles Bonaparte, le père de Napoléon, qui meurt en 1785 à Montpellier, est enterré dans l'église du couvent des Cordeliers (actuelle rue de Verdun) ; et l'on peut toujours admirer, sous le dôme de la Maison des chœurs (ancienne chapelle de l'Hôpital général), les dalles des caveaux des évêques Charles de Pradel (1645-1696) et Joachim Colbert de Croissy (1667-1738).

Les mentalités évoluent cependant au XVIII^e siècle, sous l'influence des recommandations des médecins : en 1746, Henri Haguénot, hygiéniste à la Faculté de médecine, publie un retentissant *Mémoire sur les dangers des inhumations dans les églises*. La nécessité d'une réforme des cimetières, souvent trop petits et surchargés, s'impose peu à peu dans les esprits, d'autant que les bouleversements de la Révolution française entraînent la disparition de nombreuses églises et de leurs cimetières : le cimetière de l'église Saint-Denis par exemple est vendu comme « bien national ».

Au début du XIX^e siècle, les Montpelliérains n'utilisent plus que quatre cimetières : le « cimetière commun » dit du boulevard de la Blanquerie (entre l'actuel boulevard Pasteur et le Verdanson), d'une surface de 5000 mètres carrés ; le cimetière de l'Hôtel-Dieu Saint-Éloi, mitoyen du précédent ; celui de l'Hôpital Général (sur l'actuelle avenue Saint-Charles), qui accueille depuis 1777 les bienfaiteurs de l'établissement ; celui du Séminaire, ouvert en 1811, le long du chemin menant à Castelnau.

Les bords du Verdanson, occupés par trois cimetières, sont donc particulièrement déplaisants pour les habitants, qui se plaignent de ce « voisinage pestilentiel » et des « odeurs méphitiques » se répandant lors des fortes chaleurs. Plusieurs pétitions adressées au préfet demandent le transfert des cimetières, comme le recommande le décret sur les sépultures du 23 Prairial an XII (12 juin 1804). Car Bonaparte, en ce domaine comme en bien d'autres, a opéré une rupture radicale : la législation nouvelle met en place une « révolution funéraire ». Le cimetière n'est plus « terre d'église » appartenant aux paroisses, il devient propriété communale soumise à l'autorité de l'administration ; pour des raisons d'hygiène et salubrité, le cimetière ne doit plus être situé au milieu de la cité, mais déplacé *extra muros*. En 1836, le Conseil municipal prend donc la résolution d'établir un nouveau cimetière : après enquête, le choix se porte sur les « maladreries » qui recueillaient jadis les lépreux, au nord de la commune, loin de la ville, le long de la route de Nîmes.

L'inauguration a lieu le 14 septembre 1849 : le nouveau cimetière est dénommé « Saint-Lazare » en souvenir de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, ancien propriétaire des lieux. Le premier convoi funèbre porte en terre deux jours plus tard la jeune Thérèse Baumès, âgée de cinq ans, fille de François, cultivateur, et de Nicole, couturière, habitant faubourg du Courreau. Dans les quinze jours qui suivent, le cimetière reçoit 92 inhumations. Mais au fil du temps, l'expansion de la population de Montpellier rend nécessaire l'agrandissement du cimetière : la ville achète les parcelles avoisinantes en 1863, 1925, 1945, 1956 et 1973 – ce qui explique l'actuelle physionomie du cimetière, en trois parties séparées. Toute extension supplémentaire étant impossible, la mairie achète en 1976 le domaine de Grammont pour y construire un cimetière paysager de huit hectares, appelé Saint-Étienne, un complexe funéraire-crématorium.

Le cimetière communal... et les autres

« Aucune inhumation ne pourra être faite ailleurs », décide le Conseil municipal en 1849. Les deux cimetières du boulevard de la Blanquerie sont aussitôt fermés : à la fin du XIX^e siècle, leurs terrains sont transformés en jeu de boules, puis construits. Mais que faire des autres cimetières existants ? « Une grande partie de la population y a vu inhumés des proches, et conserve le désir d'être inhumé près d'eux », explique le rapporteur du dossier au conseil municipal ; « il est des idées, des sentiments, des préjugés mêmes qu'il faut éviter de choquer ». Aussi la ville prend-elle l'initiative d'accommodements raisonnables pour préserver la paix des esprits : les habitants de Celleneuve, rattachés à la commune mais trop éloignés de Saint-Lazare, sont autorisés à conserver le cimetière de leur quartier, ouvert en 1810. Le cimetière de l'Hôpital général est fermé en tant que lieu d'inhumation ordinaire, mais conserve son privilège d'accorder des concessions perpétuelles, à un prix supérieur aux tarifs du cimetière communal : il reste en activité jusqu'aux années 1960, avant d'être désaffecté, les tombes étant alors transférées dans l'extension du cimetière Saint-Lazare. Le cimetière du

Séminaire est toléré à condition qu'il ne serve qu'à l'inhumation des ecclésiastiques, et demeure utilisé jusqu'en 1872.

Le décret de Prairial interdit les inhumations « dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques », mais souffre quelques exceptions : le cardinal de Cabrières (1830-1921) est inhumé dans la cathédrale, sous un magnifique mausolée réalisé par le sculpteur Jean-Marie Magrou ; le corps embaumé de la comtesse Albine de Montholon (1779-1848), exilée volontaire sur l'île de Sainte-Hélène aux côtés de Napoléon, gît dans un cercueil de verre dans la crypte de la chapelle des Pénitents bleus ; les prêtres bâtisseurs reposent souvent au cœur de leur fondation : l'abbé Pierre Coural (1789-1867) dans la chapelle de la Solitude de Nazareth, le père François-Régis Serine (1882-1962) dans l'église Sainte-Thérèse, le père Charles Prévost (1870-1947) dans la chapelle de l'enclos Saint-François.

L'article 14 du décret de Prairial autorise par contre l'inhumation d'un particulier sur sa propriété privée : ainsi peut-on découvrir, dans un bosquet du domaine de Grammont, la stèle de Serge Ivanovitch Plestscheyeff, secrétaire du tsar Alexandre, ou la tombe de Suzanne Périé de Frégevillle, mère du général de Frégevillle qui fit l'acquisition du château en 1796. La chapelle néo-gothique du château a été construite en 1897 pour servir de sépulture aux derniers propriétaires privés du domaine, Étienne et Amélie Bouisson-Bertrand. L'abbé Paul Parguel (1899-1961), résistant-déporté, a été inhumé au sein de l'enclos de la paroisse Sainte-Bernadette. Les congrégations religieuses féminines possèdent souvent, sur leur terrain, un caveau privé destiné à leurs membres : les augustines de Notre-Dame du Refuge rue Lakanal, les carmélites rue Pioch de Boutonnet, les Franciscaines du Saint-Esprit avenue de Castelnaud.

Soucieuse du pluralisme religieux, la ville de Montpellier met en place des cimetières confessionnels, dont l'existence légale est établie par le décret de Prairial. La communauté protestante, dont la liberté de culte ne date que de 1789, dispose dès novembre 1809 d'un cimetière propre, au sud-est de la commune (actuelle avenue de Palavas). La première inhumation est celle de Marguerite Bouvier, native de Marbourg en Westphalie, décédée à 22 ans, épouse de Jacques Bouvier, capitaine au 28^e Régiment d'infanterie légère de l'Armée d'Espagne. Érigé hors de la ville, agrandi à plusieurs reprises tout en conservant une taille modeste (un hectare et demi), le cimetière protestant est rattrapé au fil du temps par l'urbanisation. Il est le plus ancien des cimetières de Montpellier en activité, et l'un des rares cimetières privés urbains en France, puisque propriété de l'Église réformée locale.

Le nouveau cimetière Saint-Lazare est exclusivement réservé à l'inhumation des catholiques, mais, eu égard à la présence ancienne d'une communauté juive dans la ville, un enclos indépendant y est affecté dès l'origine aux sépultures israélites.

En 1881, la Troisième République décide de laïciser les cimetières comme les écoles, c'est-à-dire de les gérer selon les principes de neutralité et de non-discrimination : il n'y a donc désormais plus de « cimetière catholique », soumis aux règles canoniques qui interdisent la sépulture ecclésiastique aux suicidés ou aux duellistes..., mais seulement un cimetière communal. Cette décision met fin à la querelle des enterrements civils, revendiqués comme un enjeu symbolique et politique par les anticléricaux ou les libres penseurs. Pourtant, aucune circulaire d'application n'imposant la démolition des murs de séparation entre cimetières confessionnels, les habitudes ont perduré, et le cimetière israélite de Saint-Lazare comme le cimetière protestant ont survécu. Étonnante laïcité à la française, dont ce n'est là que l'un des paradoxes !

Le visiteur des carrés militaires de Saint-Lazare découvrira avec surprise que la République laïque a adopté depuis la Grande Guerre quatre modèles de stèles pour ses soldats, chrétiens, juifs, musulmans ou agnostiques. Car si le cimetière doit être neutre, le mort, lui, peut exprimer ses convictions religieuses : la loi protège la liberté des funérailles. En 1967, dans un contexte religieux pacifié et de laïcité ouverte, la municipalité prend acte de la volonté des défunts d'être inhumés dans un espace particulier et décide de mettre à disposition de la population musulmane un secteur où les tombes pourront être orientées vers la Mecque, selon la tradition ; de même, une section de l'extension de Saint-Lazare est réservée aux israélites. Montpellier est l'une des villes pionnières dans la mise en place de ces « carrés confessionnels », dont la possibilité est confirmée par une circulaire du Ministère de l'Intérieur en 1975. Pionnière au point que les inhumations musulmanes des deux premiers rangs terminées, on s'aperçut que l'orientation avait été inversée... et les rangs suivants furent orientés de façon conforme.

Un lieu d'art, d'histoire... et de vie

Le décret de Prairial instaure une autre mesure qui va marquer les mentalités et la physionomie des cimetières : le système des concessions de terrains. La première concession perpétuelle du cimetière protestant est cédée en 1817 à Pierre Grand-Guidais et existe encore actuellement ; à Saint-Lazare, la première concession est faite en 1849 au profit de Joseph Coste, huissier, pour l'inhumation de sa nièce. Pour les Montpelliérains qui en ont les moyens, la dernière demeure devient ainsi « la vraie maison de famille », la sépulture collective d'une famille dont le nom s'inscrit au fronton et dont la concession à perpétuité permet de réunir peu à peu les membres. Particularité intéressante du cimetière protestant, la concession de famille s'y présente souvent comme un enclos familial, délimité par des grilles, qui forme comme un jardin dans le jardin, un cimetière dans le cimetière, regroupant jusqu'à dix-huit tombes sur cinq générations !

Ce faisant s'érige peu à peu le cimetière « monumental », fait de chapelles, d'obélisques, de sarcophages et de statues. Avec sa hiérarchie de grandes et de petites allées, avec ses secteurs différenciés de concessions de courte, de moyenne ou de longue durée, la « ville des morts » prend les allures d'une cité ordinaire, avec ses « beaux quartiers » et ses faubourgs plus modestes, ses places et ses monuments publics. Lieu du souvenir individuel et familial, le cimetière est aussi un lieu de mémoire collective, où sont implantés de manière privilégiée les monuments aux morts : monument aux morts de la Grande Guerre au cimetière protestant et au cimetière de Celleneuve, mais également monument aux morts franco-belges et indochinois de la Première guerre mondiale à Saint-Lazare, monuments aux morts « pour la France à Madagascar », de la guerre de 1870, de la Seconde guerre mondiale, mémorial des rapatriés d'Algérie...

A partir de 1872, la municipalité demande aux familles qui achètent une concession en bordure d'allée « d'élever sur ces terrains des monuments destinés à concourir à l'embellissement du cimetière » : architectes, sculpteurs, marbriers, maîtres verriers, forgerons rivalisent d'imagination pour édifier les plus belles sépultures. Inspiré de l'Antiquité (comme le célèbre « tombeau des Scipion », dont un exemplaire existe au cimetière protestant), du style roman ou du gothique, tout un « art funéraire » se déploie : croix monumentales ou croix en fer forgé, coupoles, colonnes, chapiteaux, bas-reliefs, mosaïques, photographies... Si des artistes de renom (Auguste Baussan, Paul Dardé, Edmond Leenhardt, Auguste Prévault), n'hésitent pas à créer ou à orner une sépulture, des générations d'artisans, des dynasties de marbriers (la cinquième génération de l'entreprise Dejean travaille encore de nos jours) ont sculpté peu à peu le paysage des cimetières.

Car les cimetières sont d'abord le monde des vivants, qui les fréquentent (familles et promeneurs) ou y travaillent. En 1849, deux fossoyeurs, trois cochers et quatre porteurs sont employés par les pompes funèbres, sous le contrôle des agents municipaux : les commissaires aux pompes funèbres, les gardiens (ou gardiennes) -concierges, les cantonniers, chargés de la surveillance et de l'entretien des cimetières... Jusqu'en 1945, l'aumônier catholique loge dans l'enceinte de Saint-Lazare. Le service des convois funèbres compte alors quatre classes, correspondant chacune à un nombre de voitures, à une forme d'attelage, à une décoration : la première classe, par exemple, comprend un corbillard à dôme orné de cinq plumets blancs et draperie en velours noir, attelé à quatre chevaux drapés, mené par le cocher en habit et chapeau noirs, et suivi par deux voitures de deuil à quatre roues et quatre porteurs... Le service extérieur des pompes funèbres fut longtemps concédé à des entreprises, avant la création en 1977 de la régie municipale des pompes funèbres.

L'histoire des cimetières se révèle donc comme un miroir de la société montpelliéraine, dans sa diversité sociale et culturelle. Elle est le reflet de la petite histoire – en octobre 1862, le Verdanson déborde de son lit, brise le mur du cimetière de l'Hôpital général, et la tombe de François-Xavier Fabre est emportée par les flots –, comme de la grande : une fosse

commune au fond du cimetière Saint-Lazare abrite les corps des soldats allemands morts lors du bombardement de Montpellier le 5 juillet 1944. Et le promeneur pourra méditer sur les destins du peintre Frédéric Bazille, mort à 28 ans lors de la guerre de 1870 et inhumé au cimetière protestant, de la dernière reine d'Italie, Hélène de Savoie (1873-1952), de l'inventeur oublié du pédalier de bicyclette, Louis Mazas (1843-1926), enterrés tous deux au cimetière Saint-Lazare, ou du célèbre guitariste Manitas de Plata (1921-2014), qui repose au cimetière Saint-Étienne...

« Les touristes s'écartent volontiers de leur route pour aller visiter ces terres populeuses, écrivait dès 1857 l'archiviste montpelliérain Eugène Thomas, non pour y chercher de tristes émotions, mais pour y jouir du spectacle de la vie ornant et parant la mort : c'est un coin du *Père La Chaise* qui a été transporté aux confins de notre ville. » Car les cimetières constituent un patrimoine d'une richesse exceptionnelle, un musée en plein air d'un intérêt trop souvent insoupçonné.

Paru dans *Histoire de Montpellier*, s.dir. Christian Amalvi et Rémy Pech, Toulouse, Privat, 2016.